

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 24 JUIN 2026

**RAPPORT DE MADAME**  
**LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HÉBERGEMENT, DE  
TRANSPORT ET DE RESTAURATION D'UN INTERVENANT  
EXTÉRIEUR DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA  
COMMISSION DES COMPÉTENCES LÉGISLATIVES ET  
RÉGLEMENTAIRES ET POUR L'ÉVOLUTION  
STATUTAIRE DE LA CORSE**  
**PRESA IN CARICA DI E SPESE D'ALLOGHJU, DI  
TRASPORTU È DI RESTURAZIONE DI  
UN'INTERVENANTE ESTERNA IN U QUATRU DI I  
TRAVAGLI DI A CUMMISSIONE DI E CUMPETENZE  
LEGISLATIVE È REGULAMENTARE È PER  
L'EVOLUZIONE STATUTARIA DI A CORSICA**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

L'Assemblée nationale a adopté, hier mardi 23 juin et en première lecture, le projet de loi constitutionnelle « pour une Corse autonome au sein de la République ».

La Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et pour l'Évolution Statutaire de la Corse, missionnée est donc en capacité de reprendre le cycle de travail relatif au statut de la Corse, pour lequel elle a été missionnée.

A cet effet, son Président souhaite auditionner **Mme Véronique BERTILE**, Professeure de droit public à l'Université de Bordeaux, qui est déjà intervenue devant la commission sur les statuts des îles d'Outre-mer françaises et sur les statuts d'autonomie des îles européennes, pour commencer à engager les réflexions sur les contenus de la future loi organique. Cette réunion se déroulera à Ajaccio, au cours de la semaine du 20 juillet.

Conformément aux usages de notre Collectivité, je vous propose d'autoriser la prise en charge des dépenses liées au transport, et le cas échéant, à l'hébergement et la restauration, de cette intervenante.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer,